



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

**LE « BON DIAGNOSTIC CARBONE » DU PLAN
FRANCE RELANCE EST DESORMAIS
OPERATIONNEL**

Le 30 avril 2021

Doté de 10 millions d'euros du plan France Relance, le dispositif « Bon Diagnostic Carbone » est désormais accessible pour tous les agriculteurs installés depuis moins de 5 ans. L'agriculture, et en premier les sols agricoles, est un puit de carbone majeur. C'est pourquoi France Relance offre à chaque nouvel installé la possibilité de construire une stratégie carbone adaptée ; générant de la valeur environnementale et offrant des propositions de création de valeur économique. L'objectif est donc de dresser un bilan permettant aux agriculteurs d'identifier les mesures concrètes à prendre en faveur de l'environnement, tout en veillant à leur intégration au projet économique des exploitations.

L'agriculture est avant tout une solution dans la lutte contre le changement climatique, à la fois à travers la réduction de ses émissions mais également en jouant un rôle de stockage de carbone, en particulier dans les sols. Elle constitue ainsi un maillon essentiel dans la stratégie d'atteinte de l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 fixé par l'Accord de Paris. Témoins des effets du changement climatique depuis bien longtemps (augmentation de la température, variabilité accrue des conditions météorologiques, événements climatiques extrêmes...), les agriculteurs s'adaptent à ce nouveau contexte et œuvrent pour en limiter les effets.

« Face à l'accélération des effets du changement climatique, la mobilisation de jeunes générations est déterminante. Le Bon Diagnostic Carbone permet à chaque jeune agriculteur installé d'activer les différents leviers dont il dispose pour améliorer son impact et identifier les actions les plus efficaces pour y parvenir. Cette mesure vient renforcer le rôle des agriculteurs en tant que porteurs de solutions pour capter plus de carbone dans les sols. » souligne **Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.**

Après une première phase d'appel à projets, opérée par l'ADEME, ayant permis d'agréer des structures reconnues pour leur expertise sur le sujet, le dispositif « Bon Diagnostic Carbone » est désormais accessible pour les agriculteurs installés depuis moins de 5 ans. Ces derniers sont invités à les contacter directement et dès aujourd'hui pour la réalisation d'un diagnostic personnalisé. Une carte recensant ces structures est disponible à [ce lien](#).

Le plan France Relance finance à 90% la réalisation de ces diagnostics ; les agriculteurs n'auront à s'acquitter que de 10% du coût complet (soit environ 200-250 €). Cette contribution sera directement réglée auprès de la structure en charge du diagnostic. Aucun effort de trésorerie n'est donc demandé aux agriculteurs.

Au-delà de l'avantage certain pour l'environnement, cette mesure apporte également un avantage économique pour les agriculteurs. Le plan d'actions et les recommandations établis lors de ce diagnostic s'appuieront sur les méthodologies du Label Bas Carbone. Cela permettra de diriger des financements vers des agriculteurs porteurs de projets vertueux pour le climat. Concrètement, une fois labellisé, un exploitant pourra obtenir des crédits carbone valorisables auprès d'entreprises agissant pour la compensation de leur empreinte environnementale.

Contacts presse

Service de presse de Julien Denormandie
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Service de presse de l'ADEME
Tél : 01 58 47 81 28
ademepresse@havas.com

Ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr
[@Agri_Gouv](#)